

03 AOUT 2020
> 31 AOUT 2020



COMMUNES

CCMM

Le maire détaille ses projets pour les mois à venir



Rémi Maniette, nouveau maire de la commune, a fait état des quelques projets qu'il espère réaliser pendant son mandat, avec l'aide de ses adjoints et de ses conseillers. Le conseil municipal compte 15 personnes, 10 de la liste du maire et 5 de l'opposition.

« La première mesure que je prendrai concernera la circulation, a fait savoir l'élu. Une zone 30 verra le jour dans le cœur du village et sera mise en place dès septembre. »

Le stationnement pose également de gros problèmes, les conducteurs stationnant sur les trottoirs. « Nous travaillons sur un arrêté et sur la mise en place de plots afin que le stationnement ne puisse se faire sur les trottoirs. »

Quelques pistes sont envisagées pour sauvegarder les bords de la Moselle, qui sont de plus en plus sales. « Les gens y pique-niquent et laissent leurs débris partout, ils font du feu pour faire du barbecue, ils ne respectent pas la végétation... »

Un journal local va être réalisé et la lettre du maire sera distribuée aux habitants.

En ce qui concerne le projet « les Bosquets », Rémi Maniette va tout faire pour qu'il ne soit pas réalisé, « car la majorité des villageois n'en veut pas ».

Les élus adoptent les comptes et budgets

Sous la présidence du maire, André Bagard, les élus municipaux se sont réunis en mairie.

Le compte administratif principal 2019 a été adopté à l'unanimité : fonctionnement 2 387 746,70 € et investissement 1 022 906,81 €.

Le compte de gestion principal 2019 et le compte de gestion 2019 - annexe lotissement n'appellent ni observation ni réserve de la part du conseil municipal

Le budget primitif 2020 est approuvé par 17 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre : fonctionnement 1 905 793,19 € ; investissement 988 565,89 €.

Du côté des emplois

La durée de l'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 204114 est fixée à 20 ans et celle des subventions d'équipement versées au compte 2041513 à 18 ans.

Le conseil municipal fixe les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires à 100 %.

Il est décidé de transformer un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe en 1ère classe et un emploi d'Atsem principal de 2e classe en 1ère classe.

Le conseil municipal décide de cotiser au CNAS pour le personnel retraité à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les bureaux de la mairie vont changer de place

Lors du dernier conseil municipal, les points suivants ont été votés à l'unanimité.

Proposition de commissaires à la commission communale des impôts directs. 24 noms sont proposés pour les communes de moins de 2 000 habitants. En outre, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être choisi parmi les propriétaires de bois ou forêts. Douze Commissaires titulaires et douze commissaires suppléants sont nommés.

Subvention au CCAS : excédent 2019 : 2 975,72€. Participation de 2 500 € dédiée au CCAS de Méréville

Commande d'un abribus au « Clos du Rayeul » et au « Petit Verger ». Pour une pose avant l'automne, une commande sera passée à l'entreprise Clear Chanel pour un coût HT de 4 702,00 €.

Aménagement d'un parking de covoiturage Chemin de la Fontaine du Chêne. Coût estimé à 15 000,00€ TTC.

Aménagement de cheminements piétons Chemin de la Fontaine du Chêne. Coût estimé à 13 000 € TTC. Il s'agit de cheminements en enrobés. Pour la sécurité des piétons, des barrières de sécurité pour un montant de 5 500 € TTC seront aménagées. Ceci permettant aux piétons d'accéder au nouveau lotissement du Petit verger en toute sécurité et d'assurer la liaison avec les arrêts de bus et le parking de covoiturage.

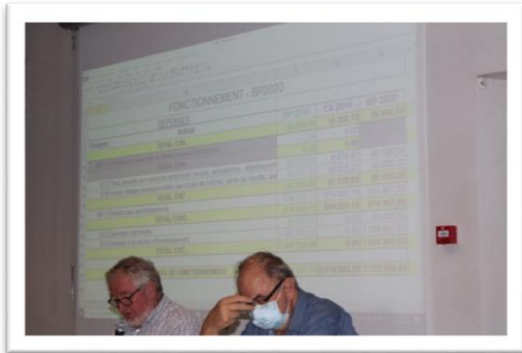
Maîtrise d'œuvre pour le nouveau secrétariat de mairie

Il devient indispensable de réaménager les locaux de la mairie. Le secrétariat ne répond plus aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La salle des mariages deviendra le bureau des élus. Les mariages se feront dans la salle polyvalente. La proposition la moins-disante est celle de Maud Pierrot, afin de déplacer le secrétariat de plain-pied, avec accès par un passage conjoint avec le groupe scolaire. Une ouverture de porte avec un cheminement extérieur devant le monument aux morts serait créée. Coût TTC de 6 800,00 €.

Les bureaux de la mairie changent de place

Il devient indispensable de réaménager les locaux de la mairie. Le secrétariat ne répond plus aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La salle des mariages deviendra le bureau des élus. Les mariages se feront dans la salle polyvalente. La proposition la moins-disante est celle de Maud PIERROT pour un accompagnement avant-projet et une estimation budgétaire, afin de déplacer le secrétariat de plain-pied, avec accès par un passage conjoint avec le groupe scolaire. Une ouverture de porte avec un cheminement extérieur devant le monument aux morts serait créée. Coût TTC de 6 800,00 €.

Le syndicat des eaux de Pulligny adopte son budget 2020



Le Président détaille le budget.

Le Syndicat intercommunal des eaux de Pulligny (SIEP) a adopté son budget 2020, qui s'élève à près de 3,4 millions d'euros en fonctionnement et plus de 5,5 millions d'euros en investissement, concernant essentiellement des travaux sur les canaux de transfert et de distribution d'eau.

Quelques jours après la désignation du président et du bureau du comité syndical, les délégués du SIEP se sont à nouveau réunis à Vaudigny.

La situation sanitaire a bousculé le calendrier, et il s'agissait de partir le plus vite possible, et sur des bases saines, surtout pour le budget déjà pas mal entamé au huitième mois de l'année.

Soixante-huit personnes (sur 94 potentielles) se sont déplacées pour cette deuxième réunion.

Les délégations consenties au président, comme les indemnités du président et des vice-présidents ont été votées à l'unanimité.

Unanimité moins une abstention pour la désignation de délégués dans des instances extérieures.

Des travaux sur les canaux de transfert
et de distribution d'eau

Le point important du jour était bien sûr le budget, adopté à l'unanimité.

Un budget équilibré, conformément à la Loi, et qui se monte à 3 372 554,48 € pour le fonctionnement, et 5 586 956,04 € pour l'investissement.

Le gros de la partie investissement concerne les travaux sur les canaux de transfert et de distribution d'eau pour un montant de près de 5 millions d'euros.

À noter qu'un certain nombre de travaux devraient bénéficier du plan de relance de l'activité du gouvernement et devraient à ce titre bénéficier de subventions importantes.

Un point sur les travaux de 2020 a été fait.

Après vote à l'unanimité pour l'admission en non-valeurs de factures non réglées par des usagers, la réunion s'est conclue par les questions diverses des délégués.

Le maire démissionne pour des raisons de santé



Jean-Pierre Oudenot, qui a été premier adjoint pendant six ans lors du dernier mandat, s'était présenté sur la liste « Bien Vivre à Viterne. » La tête de liste n'ayant pas été élue, il a postulé au poste de maire lors du conseil municipal du 3 juillet 2020. Avec huit voix pour et sept blancs, il a été élu.

Mais pour des raisons de santé, il a envoyé une lettre de démission à la préfecture. M. le Préfet a donné un avis favorable à sa demande et a ensuite désigné le premier adjoint en poste actuellement, Jean-Marc Dupon, pour assurer l'intérim jusqu'au nouveau conseil municipal. Celui-ci aura lieu le jeudi 27 août à 20 h 30, dans la salle polyvalente avec notamment à l'ordre du jour, l'élection du maire et celle de ses adjoints.

Conseil municipal : vote du budget

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du nouveau maire, Benoît Sklepek, a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion et administratif de 2019. (Excédent de fonctionnement de 255.865 € et Excédent d'investissement de 96.512 € dont il convient de retrancher les 82.452 € de reste à réaliser.)

Le budget 2020 fut voté également à l'unanimité et s'équilibre à 900.199 € en fonctionnement et à 319.770 € en investissement.

Élection des membres des commissions : CCAS : Joël Dron, Muriel Ciquet, Sylviane Baleret, Laurence Bastien, Liliane Gargam. Commission appel d'offres : titulaires : Joël Dron, Sébastien Mougel, Claude Guidat, suppléants : Laurence Bastien, Jean-Baptiste Herreye, Muriel Ciquet.

À l'unanimité, la liste des contribuables de la commune en vue de la constitution de la commission des impôts directs a été présentée.

Le conseil a procédé au renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes de gaz et d'électricité avec le Grand Nancy.

Le conseil donne délégation de pouvoir au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain.

Le nouveau maire est élu

Jeudi soir, à la salle polyvalente, devant un public restreint, 14 conseillers municipaux étaient présents pour élire un nouveau maire et ses adjoints. Jean-Marc Dupon est élu maire (10 pour, 4 nuls). 1er adjoint : Jean-Pierre Oudenot (10 pour 2 blancs 2 nuls), 2e adjoint : Vanessa Jolly-Béraud (12 pour 2 nuls), 3e adjoint : Nathalie Lemoine (13 pour 1 blanc). Leurs indemnités sont : 26,6 % de l'indice pour le maire et 7,1 % pour les adjoints.

Composition des commissions municipales : CCAS et cohésion sociale (seniors, santé et solidarité) : Mélanie Freche (vice-présidence), D. Gérard, V. Jolly-Béraud : G. Bédéz, M.-C. Dailliet, P. Klein et J.-M. Nuel. Ressources forestières et environnement : Olivier Colnet (vice-présidence), S. Beltrami, M. Klein, M. Neel et J.-P. Oudenot. Travaux finances et cadre de vie : Jean-Pierre Oudenot (vice-présidence), O. Colnet, J.-M. Dupon, M. Freche, B. Jacquot, M. Klein, C. Millet, P. Nardini, M. Neel, J.-P. Oudenot.

Vie scolaire, périscolaire et petite enfance : Stéphanie Beltrami (vice-présidence), T.-M. Furstenberger, D. Gérard, B. Jacquot, C. Millet. Vie associative, animation : Vanessa Jolly-Béraud (vice-présidence), S. Beltrami, T.-M. Furstenberger, B. Jacquot, M. Klein, C. Millet, P. Nardini.

Communication : Nathalie Lemoine (vice-présidence), J.-M. Dupon, M. Freche, D.Gérard, M. Neel.

Le correspondant défense et le délégué au comité SNAS sera J.-M. Dupon, qui représentera aussi Viterne à l'assemblée de IN.PACT.GL son suppléant étant V. Jolly-Béraud. Il sera au sein de MMD54 avec pour suppléant M. Neel.

L'indemnité de conseil allouée au receveur de la commune et l'indemnité de gardiennage salle polyvalente sont inchangées.

Règlement intérieur et consignes de désinfection des salles louées.

Voir le site de la mairie pour les locations (consignes et règles d'hygiène pour COVID 19 y sont expliquées). Nombre de personnes autorisées : Salle Polyvalente : 60, Préau : 30, Maison des associations : 10

Un nouveau lotissement rue Jacques-Callot

Une cinquantaine de maisons devraient sortir de terre sur une parcelle située entre les n° 132 et 134 rue Jacques-Callot. Le projet vient d'être présenté aux conseillers municipaux.

Le conseil s'est réuni mardi 25 août à 18 h 30. Le maire a donné la parole à Jean-Baptiste Herreye pour présenter un projet provisoire de lotissement réalisé par un propriétaire privé. Il serait situé sur une parcelle entre les n° 132 et 134 rue Jacques Callot et sera réalisé en deux phases. La première phase comprendrait 19 pavillons et 7 maisons pour seniors. Dans une seconde phase, 18 pavillons et 11 maisons mitoyennes sortiraient du sol.

Défense. La première délibération concernait la désignation du délégué à la défense. Le maire propose Olivier Petit, 4e adjoint, et Franck Baleret comme membre extérieur, une proposition approuvée à l'unanimité.

Référents territoriaux ambrosie. Il s'agit d'une plante invasive. Seront formés, sur proposition du maire, Benjamin Sutter, conseiller municipal, et Ludovic Masson, employé communal. Vote à l'unanimité.

Désignation des membres du SIVU (gestion du plateau). Le maire se propose comme titulaire avec Jean-Baptiste Herreye, conseiller ; Catherine Leclere, 3e adjointe et Olivier Remy, membre extérieur et, comme suppléants Laurence Bastien, Audrey Bar, Claude Guidat et Franck Baleret, membre extérieur (vote à l'unanimité).

Reconduction du contrat Sodexo pour les repas de la cantine. Faute de temps il n'a pas pu être réalisé de consultation avec d'autres prestataires, mais le maire explique être satisfait de la prestation de Sodexo qui représente environ 8.000 repas par an pour un montant de 3,242 € HT le repas, vote à l'unanimité.

Vote des subventions. Elles ont été votées à l'unanimité à l'exception d'une abstention pour les Atoms : USVM, 1.000€, Familles Rurales, 1.500 €, RDV, 250 €, les Atoms, 200 €.

Cimetière. Le point cimetière fut ensuite abordé pour trouver des solutions à l'envahissement des mauvaises herbes. Son agrandissement est aussi à l'étude.

Lundi 31 août 2020 / Neuves-Maisons

Cantine : inscriptions par voie numérique

Le conseil municipal s'est déroulé exceptionnellement un peu en avance car une des délibérations concernait la demande de se porter partie civile dans le cadre des poursuites de l'auteur présumé de l'incendie du boulodrome. En effet, l'affaire devait être examinée par le tribunal correctionnel ce lundi 31 août.

Les autres points concernaient les délégations de pouvoir au maire dans certaines matières pour lesquelles il devra rendre compte des décisions prises.

Les ouvertures dominicales du magasin Noz pour la période du dimanche octobre 2021 au 19 décembre 2021 et l'actualisation des emplois non-titulaires ouverts avec la liste des postes ont été décidées.

Le règlement de fonctionnement du portail famille, nouvel outil de gestion des inscriptions des enfants à la cantine et aux activités périscolaire a été abordé. Il s'agit d'une plateforme numérique qui permet à chacun de gérer, via des identifiants personnels, son compte depuis son domicile. Le délai de prévenance sera de 48 heures minimum. Tous les points ont été approuvés à l'unanimité.

Une dernière information a été donnée par M. Wichard, la création d'un nouveau groupe nommé « Une autre voie » dont les membres quittent le groupe d'opposition Neuves-Maisons Demain.



ACTUALITES

DIVERSES

Le bureau du Pays du Saintois est au complet



Jérôme Klein, président de la communauté de communes du Pays du Saintois

Après que le bureau a été complété lors de sa dernière réunion, l'exécutif de la communauté de communes du Pays du Saintois se voit formé de 16 membres : un président, 8 vice-présidents, les 6 membres nouvellement élus et un invité permanent.

Réuni sous la présidence de Jérôme Klein, président de la communauté de communes du Pays du Saintois (CCPS), le conseil communautaire a décidé de compléter le bureau en place par sept membres.

Le quorum dans le respect des consignes sanitaires
Avant le début des travaux, le président a rappelé les modalités du quorum imposées par le respect des consignes

sanitaires : pour pouvoir délibérer, le quorum est fixé au tiers des membres, un conseiller pouvant être porteur de deux pouvoirs, c'est-à-dire quorum fixé à vingt-quatre.

Le quorum étant atteint, Jérôme Klein a proposé de compléter le bureau communautaire par six membres supplémentaires et un membre, invité permanent.

Avec 55 voix, ont été élus membres du bureau en plus des huit vice-présidents et du président : Clara Breton, maire de Roville-devant-Bayon ; Jean-Marc Boulanger, maire de Benney ; Viviane Damien, maire de Saint-Remimont ; François Xemay, maire de Tantonville ; Patrick Lage, maire de Diarville ; et Olivier Bergé, maire de Lalœuf. Maurice Barbezant, maire de Laneuveville-devant-Bayon et président du syndicat des eaux de Pulligny, a été nommé invité permanent.

L'exécutif de la CCPS compte désormais le président, les huit vice-présidents, les six membres nouvellement élus et un invité permanent soit seize membres.

Les indemnités des élus sont fixées

Le conseil communautaire décide avec une voix contre et trois abstentions de fixer les indemnités des élus comme suit : 80 % du montant maximal des indemnités allouées aux élus des EPCI de 10 000 à 19 999 habitants soit un montant brut mensuel de 1 516,86 € pour le président et 641,75 € pour chacun des huit vice-présidents.

Des espoirs pour la réouverture de la ligne 14 du TER



Depuis décembre 2016, la ligne 14, qui relie Nancy à Mirecourt, a été fermée. Elle pourrait rouvrir à la faveur d'un appel d'offres.

Fermée depuis décembre 2016, la ligne 14 du TER qui va de Nancy à Mirecourt et Merrey, en passant par la Plaine des Vosges pourrait, suite à un appel d'offres pour ouvrir la ligne à la concurrence, reprendre vie. Un opérateur allemand se serait positionné auprès de la Région.

La ligne de chemin de fer Nancy à Vézelize a été inaugurée le 27 octobre 1872, annonçant « le Trafalgar de la diligence », selon un écrivain du cru.

Elle a été prolongée par la suite jusqu'à Mirecourt, puis Merrey en passant par Vittel et Contrexéville. D'intérêt local, elle intégra les Chemins de fer de l'Est, puis, en 1938 la SNCF, devenant la ligne 14. Mais, comme maintes petites lignes, elle fut fermée en décembre 2016.

Des voix se sont élevées contre cette fermeture aux motifs contestés, venant d'habitants, d'usagers, d'associations tant et si bien que leur cause a été entendue et que l'espoir d'une réouverture reste possible.

Une ouverture européenne possible ?

Mais la voie n'a pas été entretenue et un RVB (renouvellement voie et ballast) ainsi que l'aménagement de nombreux passages à niveaux s'impose. Un RVB a été effectué entre Nancy et Pont-Saint-Vincent, seule section où les trains continuent de circuler, des autocars desservant les gares fermées, mais pas toutes.

Un appel d'offres sera lancé par la région Grand Est fin décembre 2020, en direction des opérateurs ferroviaires appelant à la concurrence. « Mais sur quelles bases et de quels services à rendre aux usagers ? » interroge Pascal Lopez, président de l'asso ADLF (Association Développement Ligne Ferroviaire Nancy Merrey), qui préfère la SNCF. Un opérateur allemand serait sur les rails, avec un budget de 65 M€.

L'ADLF tiendra son AG à Ceintrey le 5 septembre à 14 h, 4, rue de la Gare.

« La situation s'est dégradée de façon assez sévère »



Dans les petits affluents, l'eau ne coule plus, comme ici sur la Saônelle, dans les Vosges.

Sur les bassins des rivières Meurthe et Moselle qui traversent la Lorraine du Sud au Nord, « le niveau des cours d'eau est très bas, identique à 2003, 2018 et 2019, les années références », résume Alain Lercher, adjoint au chef de service Eau biodiversité Paysages de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) Grand Est. Le bassin de la Meuse est aussi

dans des volumes proches de 2003.

En analysant les derniers relevés d'étiage (débit d'eau dans les rivières sur les trois derniers jours) du 11 août, le spécialiste constate même des volumes inférieurs dans certains secteurs, comme entre Moselle et Madon. « La situation s'est dégradée de façon assez sévère. Nous avons eu une semaine de chaleur et cela devrait continuer avec un mois d'août chaud. Météo France nous annonce des orages, mais ils ne seront certainement pas suffisants. La problématique, c'est que, à la surface, les indices d'humidité des sols sont très très bas. On est là aussi dans des taux records », analyse Alain Lercher.

Sur les petits cours d'eau qui ne dépendent pas de la Dreal, l'Office français de la biodiversité (OFB) recense plus d'un quart des rivières en assec, un peu plus en Meurthe-et-Moselle et un peu moins dans les Vosges. En conséquence, les départements de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges sont en « alerte renforcée », avant-dernier niveau dit « de crise », où l'eau est réservée à la consommation humaine. Pour l'instant, les préfetures ont pris des arrêtés de restriction de consommation d'eau qui concernent les heures d'arrosage (de nuit de préférence), le remplissage des piscines ou le lavage des voitures entre autres.

Des nappes phréatiques
à un bon niveau

Toutefois, si en surface la situation est critique, celle des nappes phréatiques est plutôt bonne. « En Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle, nous sommes à des niveaux normaux. Nous sommes juste un peu en dessous dans l'Ouest vosgien et dans le sud de la Meuse », résume le responsable de la Dréal. Au niveau des réserves d'eau, le lac du Vieux-Pré (Pierre-Percée) dans les Vosges, qui sert au soutien du débit de la Moselle pour la centrale de Cattenom (Moselle), est plutôt bas (50 % de sa capacité). « C'est un manque de précipitations pendant l'hiver qui n'a pas permis de le remplir au delà de 70 %. » Sinon, pour les autres, la situation est normale. Par exemple, le lac de Madine est à 90 % de remplissage. Au niveau Grand Est, les ouvrages utilisés pour l'alimentation en eau potable sont remplis à 82 %.

C. C.